

Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM NANGIS PLAINE DE LA BRIE 11 PLACE DUPONT PERROT 77370 NANGIS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M GILLOT ARMAND, représentant de la société A2 RENT S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 59 A RUE DES TEMPLIERS 77370 LA CROIX EN BRIE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

GILLOT ARMAND

Nombre d'actions : 10 000

Somme versée : 1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 29 mai 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)



JST141



Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM NANGIS PLAINE DE LA BRIE 11 PLACE DUPONT PERROT 77370 NANGIS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M GILLOT ARMAND, représentant de la société A2 RENT S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 59 A RUE DES TEMPLIERS 77370 LA CROIX EN BRIE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

GILLOT ARMAND

Nombre d'actions : 10 000

Somme versée : 1 000 €

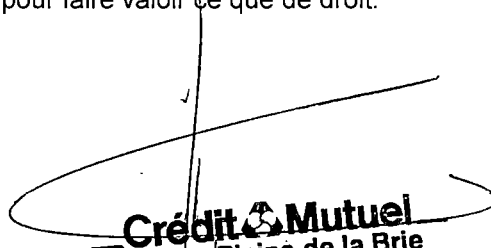
En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

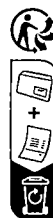
Le 29 mai 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)


Crédit Mutuel
Nangis Plaine de la Brie
9 - 11, Place Dupont Perrot
77370 Nangis
Tél. 01 64 08 90 22 (appel local non surtaxé)
Fax 01 64 08 75 67 - Siren 499 530 558 Melun

JST141





Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM NANGIS PLAINE DE LA BRIE 11 PLACE DUPONT PERROT 77370 NANGIS déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M GILLOT ARMAND, représentant de la société A2 RENT S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 59 A RUE DES TEMPLIERS 77370 LA CROIX EN BRIE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

GILLOT ARMAND

Nombre d'actions : 10 000

Somme versée : 1 000 €

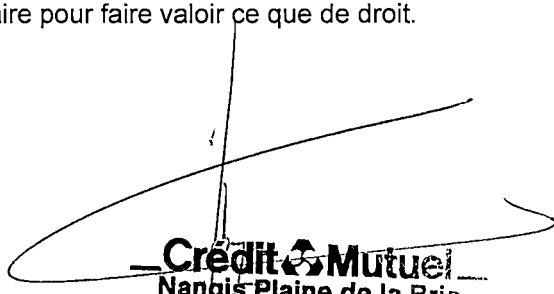
En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 29 mai 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)


Crédit Mutuel
Nangis Plaine de la Brie
9 - 11, Place Dupont Perrot
77370 Nangis
Tél. 01 64 08 90 22 (appel local non surtaxé)
Fax 01 64 08 75 67 - Siren 499 530 558

JST141